



Sports

STAT - Info

Bulletin de statistiques et d'études

N° 03-04
Septembre 2003

Les diplômes sportifs délivrés par le ministère des sports de 1998 à 2002 (données de cadrage)

Le ministère des sports a délivré en 2002 plus de 10 000 diplômes sportifs, dont un peu plus de 300 BAPAAT, (Brevets d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien option « Activités de Pleine Nature », niveau V), près de 9 100 BEES 1^{er} degré (Brevets d'Etat d'Educateur Sportif du 1^{er} degré, niveau IV), un peu plus de 600 BEES du second degré, diplômes du niveau II de formation (Encadré 1).

Dans la délivrance des diplômes sportifs, le ministère intervient dans un univers très ouvert mais sur des champs voisins qui ne se recoupent pas exactement : le nombre de diplômes universitaires STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives) délivrés est plus important et croît plus vite que le nombre de BEES 2nd degré. Le nombre des diplômes délivrés par les fédérations (les diplômes fédéraux homologués, qui permettent aujourd'hui l'exercice professionnel) représente de l'ordre de la moitié du nombre des BEES 1^{er} degré. Le nombre de BNSSA – diplôme qui ne permet que la surveillance des activités de natation et non leur enseignement- délivrés par le ministère de l'intérieur représente un ordre de grandeur supérieur au BEESAN (Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation) et au CAEP-MNS (Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître Nageur Sauveteur), qui est un contrôle quinquennal du BEESAN délivré par le ministère des sports.

Le nombre de diplômes sportifs est en progression de 14 % sur les 5 derniers exercices mais la moitié de cette hausse s'est produite en 2001.

Elle est essentiellement due au BEES du 1^{er} degré qui croît de 16 % sur la période, dont les trois quarts en 2001.

Pour sa part, le BEES du 2nd degré est stable depuis 1998 et le BAPAAT-sport marque un fléchissement en 2002. Les diplômes sportifs sont tous des diplômes professionnels (les diplômes professionnels ont vocation à être inscrits au Répertoire national des certifications professionnelles).

L'environnement des diplômes sportifs

L'environnement législatif et réglementaire n'est pas neutre sur la délivrance des diplômes dans le champ sportif. Les modifications portées à l'article 43 de la « loi sport » depuis le 6 juillet 2000 abrogent le monopole du ministère des sports sur les diplômes qui permettent l'encadrement des activités sportives contre rémunération.

Demain, une pluralité de diplômes, titres ou certificats de qualifications professionnelles seront susceptibles de répondre aux conditions d'encadrement définies par la loi.

Tableau 1 : Les diplômes sportifs délivrés par les directeurs régionaux de la jeunesse et des sports de 1998 à 2002

	1998	1999	2000	2001	2002	% évol/an
BAPAAT	270	363	368	372	322	5%
BEES 1D	7 864	8 106	8 200	8 935	9 097	4%
BEES 2D	654	583	633	528	627	-1%
DEDPAD*	23	39	36	36	24	ns
Total	8 811	9 091	9 237	9 871	10 070	3%

Source : [1] et Enquête annuelle sur les diplômes délivrés par les directeurs régionaux de la jeunesse et des sports – DEF2.

* Ce diplôme est depuis 2002 délivré conjointement par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche (MJENR) et par le ministère des sports (MS).

Les passerelles mises en place depuis 1999 entre le BEES et les diplômes STAPS, et la reconnaissance des prérogatives de ces derniers s'inscrivent dans cette démarche qui, conjointe à l'augmentation du nombre d'étudiants en STAPS, vise à faire rentrer le sport dans le droit commun de la formation professionnelle. Cette évolution donne une nouvelle dimension au processus de professionnalisation en cours dans le secteur : à part l'année 2001 de forte croissance pour les BEES du 1^{er} degré, les sources externes paraissent croître plus vite que le nombre de diplômes du ministère des sports (BEES

1^{er} & 2^{ème} degré et BAPAAT sport). En tout état de cause, le voisinage STAPS-BEES est à prendre en compte : l'étude du CEREQ sur l'insertion professionnelle en 1999 des diplômés de l'enseignement supérieur indique qu'un tiers des sortants 1996 de la filière STAPS détenaient un BEES [5].

Les modifications apportées à l'article 43 de la « loi sport » ont également des conséquences sur les diplômes délivrés par les fédérations sportives qui avaient fait l'objet d'une procédure d'homologation spécifique du ministère des sports. Cette disposition a été provisoirement prorogée pendant trois ans par la loi du 1^{er} août 2003, dans l'attente de la mise en œuvre des certificats de qualification professionnelle (CQP). Ainsi, entre 1995 et 2002, 39 000 diplômes fédéraux homologués ont été délivrés par les fédérations sportives. Ils représentent en 2002 un nombre équivalent à la moitié du nombre des BEES 1^{er} degré délivrés et ont connu une croissance rapide. Ils sont répartis dans une trentaine de spécialités, mais 5 familles totalisent les trois quarts des diplômes fédéraux délivrés (soit en 2002 : voile 1 582, équitation 1 301, gymnastique 1 229, canoë 424). De façon plus conjoncturelle, la croissance rapide du nombre d'emplois jeunes recrutés dans des associations sportives traduit le besoin d'encadrement et d'animation du secteur (tableau 2).

Tableau 2 : Les diplômes du ministère des sports et leur environnement

	1995	1998	1999	2000	2001	2002
Diplômes du ministère des sports						
BAPAAT sport	421	270	363	368	372	322
BEES 1 D	7 844	7 684	8 106	8 200	8 935	9 097
BEES 2 D	544	654	583	633	528	627
CAEP MNS	2500 e	2 230	1 962	2 784	3 036	2 506
Autres diplômes						
STAPS (licences et plus)	3 633	5 235	7 276	8 901	Nd	Nd
BNSSA (1)	4 134	4 729	4 839	4 465	4 400e	4 800e
Dipl. fédéraux	3 470	4 330	5 925	4 994	4 994	5 513
Autres éléments d'environnement						
Emplois-jeunes « sport »	Néant	7 035	13 031	16 961	19 184	20 261
Licences sportives (millions)	13,8	13,9	14,0	14,4	14,4	Nd

Source : Enquête annuelle sur les diplômes délivrés par les directeurs régionaux de la jeunesse et des sports -DEF2, et DEF1 pour les diplômes fédéraux, MJENR (diplômes STAPS), Ministère de l'intérieur (BNSSA), CNASEA-DARES (emplois jeunes), enquête annuelle du ministère des sports auprès des fédérations (licences sportives).

Nd : non disponible ; e = estimation

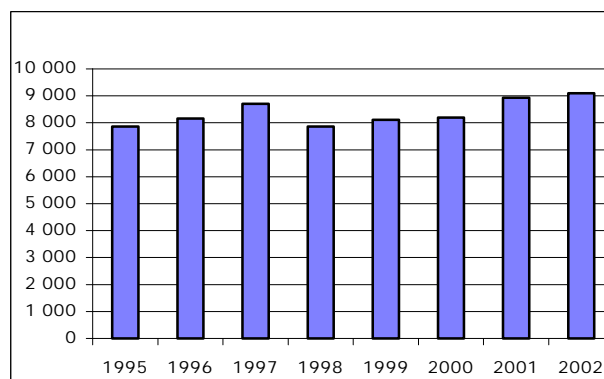
(1) Brevet national de sauvetage et de secours aquatique délivré par le ministère de l'intérieur.

Une augmentation par paliers et irrégulièrement répartie sur le territoire

En 1995-1996, le nombre de BEES du 1^{er} degré délivrés était de l'ordre de 8 000, un nombre un peu supérieur à celui des années 1987-1988 (7 300 environ). Le Brevet du

1^{er} degré a par la suite enregistré une croissance irrégulière, mais globalement plus soutenue pour atteindre 9 000 titres en 2001, 9 100 en 2002 (graphique 1).

Graphique 1 : L'évolution du BEES 1^{er} degré



Source : Enquête annuelle sur les diplômes délivrés par les directeurs régionaux de la jeunesse et des sports -DEF2

Ce mouvement a été irrégulier selon les régions et ne les a pas toutes concernées (tableau 3) : 11 régions voient le nombre de leurs diplômes augmenter et les 11 autres voient ce nombre diminuer. Parmi celles qui augmentent, on trouve 4 « grosses » régions (parmi la moitié qui ont délivré le plus de diplômes entre 1995 et 1998) et 7 « petites » régions (parmi la moitié qui en délivraient le moins). Or si les 4 « grosses » régions ont délivré 16% de diplômes de plus entre 1995-1998 et 1999-2002, les 7 petites en ont délivré 46% de plus. Il y a donc un effet de rattrapage. Mais il n'est pas systématique.

En effet, sur les 11 autres régions, qui ont délivré moins de diplômes sur la deuxième période, on trouve 7 « grosses » régions, et 4 « petites » régions. Il y a alors peu de différence en termes de taux : les « grosses » régions ont délivré 11% de diplômes en moins et les « petites » régions 14% de moins.

Au total, la hiérarchie des régions, par le nombre de diplômes, n'est pas bousculée et les cinq régions qui en délivrent le plus représentent 52% des diplômes délivrés en métropole (en 2002 : Rhône-Alpes, Ile de France, PACA, Languedoc-Roussillon et Midi Pyrénées).

Les attestations de qualification et d'aptitude : une répartition très inégale entre les régions

En 1999, un dispositif visant à établir des passerelles avec les licences STAPS obtenues avant l'année universitaire 1999-2000 a été mis en place. Ce dispositif a conduit à la délivrance d'Attestations de Qualification et d'Aptitude (AQA), après l'organisation d'un jury. Parallèlement, le contenu des licences STAPS a été modifié à partir de cette même année universitaire, conduisant à la création de mentions. Les licences STAPS à mention disposent de prérogatives particulières ou sont dispensées d'une partie des épreuves constitutives spécifiques de l'examen du BEES du 1^{er} degré.

Tableau 3 : l'évolution du BEES 1^{er} degré entre 1995-1998 et 1999-2002

Les 11 régions qui délivrent le plus de diplômes entre 1995 et 1998				Les 11 régions qui délivrent le moins de diplômes entre 1995 et 1998			
Région	1995-1998	1999-2002	% évol	Région	1995-1998	1999-2002	% évol
Augmentation du nombre de diplômes entre 1995-98 et 1999-2002							
Languedoc-Roussillon	1 759	2 122	21%	Limousin	175	399	128%
Ile de France	3 650	4 367	20%	Champagne-Ardenne	422	683	62%
Aquitaine	1 854	2 148	16%	Corse	146	224	53%
PACA	3 555	3 865	9%	Pays de Loire	891	1 348	51%
				Nord-Pas de Calais	1 049	1 473	40%
				Basse Normandie	754	1 043	38%
				Picardie	359	361	1%
Sous total	10 818	12 497	16%		3 796	5 531	46%
Diminution du nombre de diplômes entre 1995-98 et 1999-2002							
Rhône-Alpes	5 442	5 362	-1%	Centre	895	840	-6%
Bretagne	1 368	1 304	-5%	Haute Normandie	617	520	-16%
Lorraine	1 101	997	-9%	Alsace	660	546	-17%
Poitou-Charentes	1 555	1 354	-13%	Auvergne	1 042	858	-18%
Midi-Pyrénées	2 205	1 752	-21%				
Franche Comté	1 210	956	-21%				
Bourgogne	1 199	845	-30%				
Sous total	14 080	12 570	-11%		3 214	2 764	-14%

Source : Enquête annuelle sur les diplômes délivrés par les directeurs régionaux de la jeunesse et des sports –DEF2

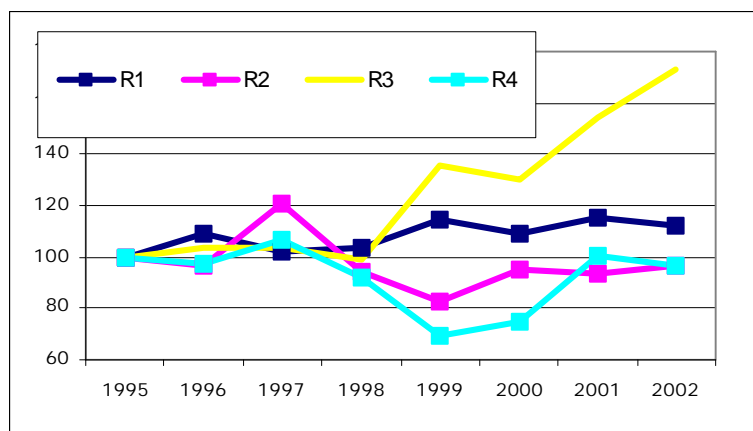
Lecture : Sur le total des 4 années 1999 à 2002, le Languedoc Roussillon a délivré 2 122 diplômes du BEES 1^{er} degré, soit 21% de plus que lors de la période précédente 1995 à 1998.

Entre 2000 et 2002, 677 AQA ont été délivrées dont 332 en 2000, 192 en 2001 et 150 en 2002. Cette décroissance s'explique par la réduction du nombre de personnes qui ont obtenu une licence STAPS d'option, ces licences à option ayant été remplacées par des licences à mention depuis l'année universitaire 1999-2000. La répartition par région est très inégale : les 3 premières régions représentent ensemble la moitié des AQA (Hte Normandie, Rhône-Alpes, Auvergne). On obtient 70 % des attestations si on rajoute PACA et Midi-Pyrénées.

15 000 diplômés du BEESAN en activité ? ...

Les titulaires du BEES « activités de la natation » doivent, s'ils veulent exercer leur activité, passer tous les 5 ans le CAEP-MNS. On peut donc considérer que le nombre annuel de diplômés du CAEP-MNS signifie qu'il y a 5 fois plus de maîtres nageurs sauveteurs diplômés du BEESAN en activité, soit de l'ordre de 12 500 personnes, auquel il convient d'ajouter les 5 dernières années de BEESAN, ce qui représente au total 15 000 personnes. Ces personnes pratiqueraient leur activité pendant une période de l'ordre de 15 à 20 ans puisque le nombre annuel de CAEP-MNS est 3 fois plus élevé que le nombre annuel de BEESAN. Ce dernier est en baisse sensible sur les 5 dernières années [2].

Graphique 2 L'évolution du nombre de BEES 1^{er} degré délivrés par région



Lecture : Entre 1995 et 2002, le nombre de BEES 1^{er} D délivré par les régions du groupe R3 ont augmenté de 70% et celles du groupe R2 sont à peine au niveau de 1995 (base 100 en 1995)

Source : Enquête annuelle sur les diplômes délivrés par les directeurs régionaux de la jeunesse et des sports –DEF2.

Légende

R1 : ensemble Aquitaine, Ile de France, Languedoc Roussillon, PACA
R2 : ensemble Bourgogne, Bretagne, Franche Comté, Lorraine, Midi Pyrénées, Poitou Charentes, Rhône Alpes
R3 : ensemble Champagne Ardennes, Corse, Limousin, Basse Normandie, Nord Pas de Calais, Pays de la Loire, Picardie
R4 : ensemble Alsace, Auvergne, Centre, Haute Normandie
R1 et R2 représentent la moitié des régions qui ont délivré le plus de diplômes en 1995, R3 et R4 la seconde moitié
R1 et R3 représentent les régions qui ont délivré plus de diplômes entre 1999-2002 qu'entre 1995-1998 et R2 et R4 représentent les régions qui ont délivré moins de diplômes de 1999-2002
Les données présentées ici sont calculées sur une moyenne mobile sur trois ans (2002 = la moyenne 2000-2002)

Tableau 4 Les diplômes sportifs délivrés par le ministère des sports en 2002

	Bees 1D	Bees 2D	Caep MNS		Bees 1D	Bees 2D	Caep MNS
Alsace	168	29	90	Haute-Normandie	138	0	85
Aquitaine	470	6	272	Pays-de-la-Loire	413	20	147
Auvergne	234	13	23	Picardie	106	0	63
Bourgogne	236	15	27	Poitou-Charentes	356	39	82
Bretagne	334	9	92	P.A.C.A.	943	29	297
Centre	243	9	45	Rhône-Alpes	1 419	150	264
Champagne-Ardenne	209	9	19	Guadeloupe	43	1	18
Corse	27	0	27	Martinique	66	0	20
Franche Comté	226	32	46	Guyane	16	0	13
Ile-de-France	1 107	90	138	Réunion	193	0	52
Languedoc-Roussillon	555	41	150	S. Pierre et Miquelon	0	0	0
Limousin	152	15	58	Mayotte	0	0	0
Lorraine	229	10	109	Nouvelle Calédonie	6	1	8
Midi-Pyrénées	494	87	142	Polynésie française	10	1	8
Nord-Pas- de-Calais	398	3	149	Wallis et Futuna	0	0	0
Basse-Normandie	306	23	62	Métropole	8 763	629	2 387
				France	9 097	627	2 506

Source : Enquête annuelle sur les diplômes délivrés par les directeurs régionaux de la jeunesse et des sports – DEF2.

Et plus de 30 000 titulaires de cartes professionnelles ?

Entre 1993 et 2002 le ministère des sports (les directeurs départementaux) ont délivré des cartes professionnelles, autorisant l'encadrement des activités physiques et sportives contre rémunération. Le nombre de ces cartes n'est pas directement comparable à celui des diplômes délivrés car d'autres diplômes que ceux du ministère des sports (les diplômes STAPS par exemple) y donnent droit et tous les titulaires du BEES ne la demandent pas. Elles étaient valables 3 ans et renouvelables. Entre 2000 et 2002, plus de 30 800 cartes, dont 12 500 en 2002, ont été délivrées [6]. Ce dispositif a été abrogé au 1^{er} janvier 2003.

Pour en savoir plus :

- [1] STAT-Info n° 03-06 : Les diplômes de l'animation délivrés par les directions régionales de la jeunesse et des sports de 1998 à 2001.
- [2] STAT-Info n° 03-05 : Les diplômes sportifs délivrés par le ministère des sports de 1998 à 2002 (données par option).
- [3] « Les pratiques sportives en France », résultats de l'enquête MJS/INSEP 2000, édition de l'INSEP, octobre 2002.
- [4] STAT-Info n° 01-04 de novembre 2001 : Les diplômes délivrés par le ministère de la jeunesse et des sports 1994-2000.
- [5] L'insertion professionnelle de 1999 des diplômés de l'enseignement supérieur Document n° 150, juin 2000, CEREQ.
- [6] Enquête en 2002 sur les cartes professionnelles (bureau -DEF1, ministère des sports).

Encadré 1 : Les diplômes du secteur sportif

Ministère des sports
BAPAAT « activités de nature » : Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur. Homologué au niveau V.
BEES du 1 ^{er} degré : Brevet d'Etat d'éducateur sportif. 60 options. Niveau IV. Animation des activités sportives
BEES du 2 nd degré : 35 options. Niveau II. Formation de formateurs
BEES du 3 ^e degré : Sanctionne une compétence d'expertise et de recherche. Quelques diplômes délivrés chaque année. Niveau I.
DEDPAD : Diplôme d'Etat de directeur de projet d'animation et de développement. Créé en 1995. Niveau II. Ce diplôme est, depuis la partition du MJS en 2002, délivré conjointement par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche et par le ministère des sports.
CAEP MNS : mise à jour quinquennale de BEES 1 ^{er} degré - activités de la natation.
AQA : attestation de qualification et d'aptitude délivrée aux titulaires de diplômes STAPS (jusqu'au 31 décembre 2002)
Autres diplômes
Diplômes STAPS : Sciences et techniques des activités physiques et sportives. Diplômes universitaires
Brevets fédéraux homologués : Brevets délivrés par les fédérations sportives et permettant l'enseignement sportif contre rémunération
BNSSA : Brevet national de sauvetage et de secours aquatique délivré par le ministère de l'intérieur. (surveillance de baignades ouvertes gratuitement au public, aménagées et autorisées, mais pas l'enseignement à la différence du BEES-activités de la natation)

- Alain Le Rohellec (DEF 2)
- Magali Andrier (DEF 1)
- Guy Truchot (Mission statistique)

STAT-Info est le bulletin de la Mission statistique du ministère des Sports.

Directeur de publication : Hervé Canneva, Directeur du personnel et de l'administration

Rédacteur en chef : Dominique Crosnier, Chef de la Mission Statistique - **Maquette** : Myriam Claval

Site internet : www.jeunesse-sports.gouv.fr

Adresse administrative : 78 rue Olivier de Serres - 75739 PARIS CEDEX 15

Adresse électronique : stat@jeunesse-sports.gouv.fr - **Tél.** : 01 40 45 92 96